

Écrit par Bernard Comoli



**Appui aux indiens Yanomami d'Amazonie**

## **AYA Info - No 39**

Genève, le 27 mai 2009

"AYA Info" peut être consulté sur les sites Internet :  
<http://www.terrabrasilis.ch> et <http://www.humanitaire.ws>

### **Violences contre les peuples indigènes en 2008**

Le Conseil Indigéniste Missionnaire ([i Cimi](#)), l'organe de la Conférence Nationale des Évêques du Brésil pour les peuples indigènes, a publié le 6 mai dernier, son rapport 2008 sur les violences contre les peuples indigènes\*. Dans une première partie, divers textes situent le rapport dans le contexte brésilien. Suivent quatre chapitres. Le premier traite des violences contre le patrimoine indigène, les conflits liés à la terre. Le Conseil a relevé 94 cas, dont 41 concernent des invasions de Terres Indigènes et d'exploitation des ressources naturelles, par exemple l'extraction de bois par des "madeiros" (exploitants forestiers). Le deuxième chapitre aborde les violences contre les personnes pratiquées par des particuliers et des agents du pouvoir public. Le rapport pointe 165 cas, dont 60 assassinats et 29 tentatives d'assassinats. Le troisième chapitre concerne les violences provoquées par omission du pouvoir public. Il est relevé 206 cas, dont 34 suicides et 77 cas de manque d'assistance dans le domaine de la santé. Le quatrième chapitre est consacré aux violences contre les peuples, ou groupes, complètement isolés et de peu de contacts avec la société environnante. Selon le CIMI, il y a 73 de ces peuples répartis dans neuf États brésiliens. Il cite plusieurs cas où ceux-ci sont menacés dans leur existence par l'avance de l'agrobusiness, l'exploitation forestière ou minière, la construction d'usines hydro-électriques ou de routes.

\* Voir AYA Info No [28](#) et [35](#). Pour consulter le rapport (en portugais) :  
<http://www.cimi.org.br/?system=news&action=read&id=3808&eid=397>

### **Le VIe campement "Terre Libre" à Brasilia**

Du 4 au 8 mai, un millier d'indiens représentant 130 peuples indigènes du Brésil étaient réunis sur l'Esplanade des Ministères de Brasilia pour la sixième édition du campement "Terre Libre". La rencontre avait surtout pour objectifs de finaliser le projet de "Statut des Peuples Indigènes" qui doit être remis au Congrès, de prendre connaissance de la situation de l'application des droits des indigènes dans les différentes régions du pays et

de définir des lignes communes pour la défense de ces droits. La déclaration adoptée au terme de la rencontre s'adresse aux autorités brésiliennes (pouvoirs exécutif, judiciaire et législatif) et à l'opinion publique nationale et internationale. Au Gouvernement Lula, ils demandent par exemple, la démarcation de toutes les Terres Indigènes et de prendre des mesures pour améliorer le système de santé. S'adressant au Tribunal Suprême Fédéral (STF), ils demandent le plein respect des textes constitutionnels qui reconnaissent aux indiens le droit originaire sur leurs Terres traditionnelles. Ils demandent que le pouvoir judiciaire contribue à mettre fin aux pratiques discriminatoires contre les peuples indigènes. Au pouvoir législatif, ils affirment leurs droits différenciés et ils demandent de ne pas approuver les initiatives qui tendent à réduire les droits garantis par la Constitution. Ils appellent tous les segments de la société civile brésilienne à rejoindre leur lutte pour le plein respect de leurs droits, et pour la reconnaissance de leur contribution fondamentale à la préservation de la Nature pour le bien-être de tous les Brésiliens et de l'humanité.

Pour en savoir plus, le document final (en portugais) :

<http://www.coiab.com.br/coiab.php?dest=show&back=index&id=354&tipo=E>

## **Statut des Peuples Indigènes : les indiens approuvent une proposition**

Le campement "Terre Libre" 2009 a donné l'occasion aux représentants des peuples indigènes, présents à Brasilia du 4 au 8 mai, d'étudier et d'approuver une proposition de "Statut des Peuples Indigènes" qui était déjà le résultat des travaux réalisés au sein de la Commission Nationale de Politique Indigéniste (CNPI) et dans une douzaine d'ateliers régionaux organisés entre septembre et novembre 2008. Il s'agit d'un document, de plus de deux cents articles, appelé à remplacer le "Statut de l'Indien" de 1973 devenu obsolète, mais toujours en vigueur\*. Dans ses différents volets, le nouveau texte traite du patrimoine indigène et de son administration; des connaissances traditionnelles et du droit d'auteur; des biens et des garanties sur ceux-ci; de la protection territoriale, environnementale et de la démarcation des Terres Indigènes; des ressources minières et hydriques; du droit à la consultation préalable; de la politique sociale, de la protection des enfants et adolescents; de la santé; de l'éducation scolaire et de la culture. Le texte aborde également la question des normes pénales et des procédures de justice. Lors de la rencontre de Brasilia, les leaders indigènes ont revendiqué la possibilité d'exercer un droit de veto quand les projets d'exploitation des ressources minières et hydriques affectent les terres où ils vivent. Le document doit retourner à la CNPI pour mise en forme avant d'être transmis au Ministère de la Justice, puis à la Présidence de la République, avant d'être déposé au Congrès. Ce projet de statut est le résultat d'un processus participatif. Cette démarche constituait un véritable défi, tant sont diverses les réalités vécues par les peuples indigènes du Brésil.

\* Voir [AYA Info No 32](#). Pour en savoir plus (en portugais) :

<http://www.coiab.com.br/coiab.php?dest=show&back=index&id=356&tipo=E>

## Transposition du Rio São Francisco

Le gouvernement brésilien a entrepris des travaux pharaoniques pour la transposition du Rio São Francisco dans son cours inférieur dans le Nordeste\*. Il est reproché à cet ouvrage de servir les intérêts de l'agrobusiness et de porter atteinte au cadre de vie d'une trentaine de peuples indigènes, dont neuf sont touchés directement. Le 9 avril, l'Articulation des Peuples et Organisations Indigènes du Nordeste, Minas Gerais et du Espírito Santo (APOINME) a publié un rapport dans lequel elle exprime - outre la demande de suspension des travaux - six revendications : La reconnaissance de l'identité ethnique et territoriale des peuples indigènes. Le droit à l'information et à la consultation au sujet de la transposition. La démilitarisation des zones occupées par l'armée pour l'exécution des travaux et l'évacuation des fazendeiros et autres entreprises qui provoquent des conflits violents dans les Terres Indigènes. Le droit d'accès à la justice pour faire respecter les droits indigènes. La garantie de la sécurité pour faire cesser les actions violentes contre les leaders indigènes. Et, enfin, le droit d'autodétermination portant notamment sur un modèle de développement soutenable qui respecte la nature et donne la priorité à la revitalisation du Rio São Francisco. Une campagne internationale est lancée. Les leaders indigènes préparent une tournée en Europe. Ce lancement coïncide avec la remise du Prix Kant de Citoyen du Monde 2009 à Dom Luiz Cappio, évêque du diocèse de Barra (État de la Bahia). Il a reçu cette distinction de la Fondation Kant, le 9 mai à Fribourg-en-Brisgau (Allemagne), pour sa lutte en faveur du Rio São Francisco.

\*Voir AYA Info No [21](#), [22](#) et [23](#). Pour en savoir plus (en portugais) :

<http://www.cptnac.com.br/pub/publicacoes/469e8e6b6d9249d2de3dbeb3f9e67ac2.pdf>

<http://www.cptnac.com.br/pub/publicacoes/2c57e87c21ae0c13febe12f3431f54fb.pdf>  
(79 Mo)

<http://www.cptnac.com.br/?system=news&action=read&id=3174&eid=157>

## La SECOYA ne renouvelle pas sa convention avec la [Funasa](#)

Le 4 mai, la Fondation Nationale de la Santé (FUNASA), a publié un appel d'offre public invitant les entités intéressées à faire acte de candidature pour exécuter les actions complémentaires de santé indigène dans l'aire couverte par le District sanitaire indigène Yanomami. Un territoire de plus de 94'000 km<sup>2</sup> dans les deux États de Roraima et d'Amazonas. Depuis 1999, l'association "Service et Coopération avec le peuple Yanomami" (SECOYA) était signataire d'une convention avec la FUNASA pour ce service dans les communautés Yanomami de l'État d'Amazonas. Depuis le 1er avril 2008, compte tenu de la demande des Yanomami et de la FUNASA, la SECOYA a accepté d'étendre son action dans les communautés Yanomami de l'État de Roraima. L'accord est intervenu après la dénonciation, par la FUNASA, de la convention passée avec la Fondation de l'Université de Brasília (FUB), suite à des détournements de fonds. En janvier déjà la SECOYA avait annoncé qu'elle ne renouvellerait pas sa convention pour le service de santé auprès des Yanomami de l'État de Roraima. Le 14 mai, elle a fait savoir qu'elle ne serait pas candidate pour répondre au récent appel d'offre de la FUNASA. Elle explique cette décision en raison des promesses non tenues et des

déficiences administratives de la FUNASA qui ont pénalisé la SECOYA et son personnel, et surtout, rendu le service de santé sur le terrain encore plus difficile. À partir du 19 mai, et pour une période transitoire de trois mois, la FUNASA prend en charge le personnel pour la continuité du service de santé. Les leaders Yanomami du Rio Marauíá ont déjà fait connaître leur préoccupation. La SECOYA continue son partenariat intégré avec les Yanomami.

Pour en savoir plus (en français), voir "AYA Info" sur le site <http://www.terrabrasil.ch>, Nos [18](#), [19](#), [23](#), [25](#), [30](#), [31](#), [32](#), [34](#), [36](#) et [38](#) et, en portugais, sur le site Internet, récemment modifié, de la SECOYA : <http://www.secoya.org.br/> > Notícias

*Bernard Comoli avec l'aide de Denise da Veiga Alves et Silvio Cavuscens*